

qu'il a fait et ne se serait pas exposé, pour soutenir la position prise par ses partisans, à commettre les erreurs qui fourmillent dans ses remarques et que je vais maintenant lui faire voir.

LES ERREURS DE L'HON. M. FLYNN.

Je ne dirai pas que je défie l'hon. chef de l'opposition de me contredire ; celui qui a parlé avant moi (l'hon. M. Pelletier), a lancé tant de défis que cette salle en est remplie, et je ne saurais, vraiment, en placer un nouveau. Mais je vais démontrer que l'hon. député de Nicolet s'est trompé lorsqu'il prétendait qu'il y a un malaise dans cette province au sujet de la colonisation et que ce malaise n'existe que depuis cinq à dix ans.

Je vais démontrer qu'il se trompait encore lorsqu'il disait qu'il nous faut d'autres lois parce que les temps sont changés ; qu'il nous faut des règlements nouveaux parce que nous avons des besoins nouveaux. Je vais démontrer que depuis deux cent cinquante ans nous avons toujours eu, dans cette province, à peu près les mêmes lois de colonisation ; que ces lois ne sont pas mauvaises et que l'hon. chef de l'opposition et les principaux chefs du parti conservateur l'ont eux-mêmes déclaré à maintes reprises. Je démontrerai enfin que les lois de 1882 et de 1883 que le parti libéral a, n'après lui, si violemment combattues, ne sont pas l'œuvre du parti conservateur et que, s'il y a quelque chose de bon dans ces lois, comme l'a prétendu le chef de l'opposition, il appartient au parti libéral, et non pas au parti conservateur, d'en réclamer le crédit. Et cette démonstration, monsieur, je veux la faire sans autres éléments que les propres paroles de l'honorable chef de l'opposition, auxquelles j'ajouterai les dires et les écrits de ses amis et partisans.

HISTORIQUE DE NOTRE LOI DES TERRES.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de faire tout d'abord, en peu de mots, l'historique des lois de colonisation dans ce pays. Ce récit ne sera peut-être pas attrayant, mais il importe